

Règlement

**CE CONCOURS EST OUVERT CETTE ANNÉE
À TOUTES LES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

Article 1 Organisateurs du concours

Le Conseil Général de l'Yonne, en partenariat avec l'Éducation nationale, organise un concours scientifique, destiné aux élèves des collèges du département de l'Yonne, appelé « Ramène ta science ! ».

Article 2 Objectifs du concours

Le concours « Ramène ta science ! » a pour objectifs de donner la possibilité aux élèves de s'impliquer collectivement dans un projet de réalisation scientifique et / ou technologique :

- qui suscitera leur curiosité et les motivera dans leurs apprentissages ;
- qui donnera ainsi une image positive de l'enseignement des sciences et de la recherche ;
- qui les placera au cœur de leurs apprentissages et développera leur culture scientifique.

Article 3 Public concerné

Ce concours est ouvert à tous les collèges du département de l'Yonne.

Il s'adresse aux classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, ou aux groupes d'élèves volontaires encadrés par leurs professeurs dans le cadre de :

- itinéraires de découverte,
- clubs ou ateliers scientifiques,
- accompagnement éducatif,
- toute autre structure du collège.

Les groupes seront composés de 5 élèves au maximum appartenant à une même classe ou à des classes différentes.

Le nombre de projets présentés au concours est limité à quatre par établissement.

Les productions doivent émaner d'un **cadre strictement scolaire** et être le reflet de créations d'élèves.

Article 4 Le défi

Chaque groupe participant devra imaginer et concevoir un dispositif expérimental (ou une modélisation) répondant au défi choisi parmi les 3 proposés dans l'annexe 1 :

- LA MAISON DU FUTUR
- LA CHIMIE DANS LA MAISON
- SUJET LIBRE

Ce projet devra être décrit, de façon aussi détaillée que possible, dans le dossier de candidature (annexe 2).

Il sera renvoyé au comité organisateur avant le **22 novembre 2013**.

Les candidats ont, également, la possibilité de présenter leur travail à d'autres concours, nationaux ou académiques.

Article 5 Concours financier du Département

L'inscription à ce concours est totalement gratuite.

L'acceptation du dossier de candidature, comprenant la description du projet, par le comité d'organisation donne droit à une subvention maximum de **200 €** par établissement accordée par le Conseil Général de l'Yonne.

Cette subvention sera utilisée pour aider à financer l'achat de matériel nécessaire à la réalisation technique.



Article 6 Sélection et prix

À l'issue de la réalisation du projet, le responsable enverra au comité d'organisation un dossier présentant le résultat des recherches et des travaux des élèves. Ce dossier de présentation sera renvoyé avant le **4 avril 2014** par courrier postal et par courriel au format PDF (voir cahier des charges) à : cddp89@ac-dijon.fr

Le comité composé de représentants des structures organisatrices sélectionnera, dans la limite de 10, les projets pour la phase finale du concours.

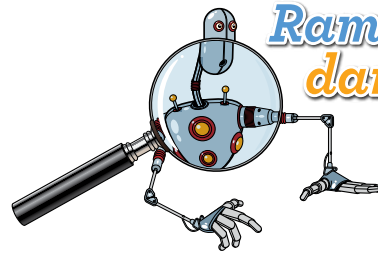
Lors de cette sélection, il sera tenu compte de la qualité du projet et de sa réalisation, à travers les critères suivants :

- implication des élèves,
- pertinence du projet en fonction du ou des thèmes des programmes choisis,
- qualités de réalisation : fonctionnement de la production,
- arguments développés lors de l'exposé,
- originalité du projet.

Les équipes finalistes seront invitées à présenter leur projet devant le Jury.

La présentation des réalisations sera faite par les élèves sans intervention de leur enseignant.

Le Conseil Général prendra en charge les frais de transport des élèves ainsi que des accompagnateurs.



Ramène ta science dans l'Yonne !

Toutes les équipes finalistes seront récompensées.

Les lauréats, pour chacun des défis, se verront remettre un prix en présence de Monsieur le Président du Conseil Général ou son représentant, d'une personnalité scientifique et de la presse.

Article 7 Calendrier du concours

- **Octobre 2013** : lancement du concours dans les établissements.
- **22 novembre 2013** : date limite de réception des dossiers de candidature par le comité d'organisation.
- **4 avril 2014** : retour des dossiers de présentation des réalisations.
- **Mai 2014** : finale départementale. Présentation des projets dans les locaux du Conseil Général de l'Yonne.

Concours " Ramène ta science "

Retour des dossiers de candidature au plus tard le 22 novembre 2013 et des dossiers de présentation au plus tard le 4 avril 2014 :

CDDP de l'Yonne - 28, rue Théodore de Bèze - BP 84 - 89011 Auxerre Cedex

Tél. : 03 86 52 57 14 - Fax. : 03 86 52 93 30 - Courriel : cddp89@ac-dijon.fr

Comité d'organisation :

Vincent Devaux, Professeur coordonnateur : vincentdevaux@voila.fr

Bruno Hennoque, Conseiller pédagogique Sciences, DSDEN de l'Yonne : cms89@ac-dijon.fr

Isabelle Poifol-Ferreira, Directrice du cddp de l'Yonne : isabelle.ferreira@ac-dijon.fr

Annexes :

- Annexe 1 : fiche descriptive des défis
- Annexe 2 : dossier de candidature

Ce dossier est intégralement téléchargeable sur :

- CDDP de l'Yonne : www.cndp.fr/crdp-dijon/cddp89/
- DSDEN de l'Yonne : ia89.ac-dijon.fr
- Conseil Général de l'Yonne : www.lyonne.com